

## Les mots qui font classe dans un devoir de constit

Par **conchylius**, le 18/09/2010 à 00:32

Mes chers L1, combien de fois vous est-il arrivé d'avoir la plume qui sèche devant un titre de sous-partie d'une dissertation de droit constit dont on a l'idée du fond mais dont on s'arrache les cheveux pour lui trouver une forme stylée ?

J'aimerais vous partager, après 1 an, les mots qui ont l'avantage d'être facilement casables dans un devoir en cette matière, et qui en plus font toujours classe.

Au préalable, sachez que j'ai un blog de culture juridique et de conseils pour les première année, où j'ai récemment publié un article de méthodo pour gérer en droit constitutionnel ! Le voici : [url:28yr9ju1]http://conchylius.blogspot.com/[url:28yr9ju1]

Alors, sans plus tarder, voici une liste non-exhaustive des mots aimés des profs, qui montrent toujours qu'on sait parler avec style et précision :

- Effectif/effectivité. Celui là, on peut le mettre dans n'importe quelle disserte. Cela signifie en gros "réel".
- Superfétatoire. Signifie : qui s'ajoute inutilement.
- Consécration. Alors celui là permet d'éviter des massacres. Surtout quand il est suivi d'un autre mot compliqué. intitulez votre I. "La consécration juridprudentielle du Préambule de la Constitution", ou "Une consécration constitutionnelle de la responsabilité des ministres", ça pète à tous les coups et évite les maladroites.
- Monopole. On n'y pense pas souvent, mais il fait bon effet.
- Carence. Au lieu de dire "le manque de", ou "pas assez de".
- Etre le pendant de. Cela signifie "être ce qui va de pair". la cape est le pendant de Batman, la discussion publique est le pendant de la démocratie.
- Exacerbé : au lieu de dire "exagéré". C'est pareil.
- Circonstanciel : idéal pour expliquer un phénomène occasionnel en rapport avec des faits d'actualité.
- Affirmation/négation : on n'y pense pas souvent.

Voilà. Il y en a bien d'autres ; ceux-ci ont le mérite d'être passe-partouts. "effectif" rentrera aussi bien dans une disserte sur le pouvoir du président de la république, que sur la conception allemande de la nation.

J'espère que ça vous aidera ! si vous avez d'autres idées de mots, partagez !

Par **alex83**, le 18/09/2010 à 00:40

Salut ; bonsoir plutôt =)

Intéressant. A noter tout de même que "être le pendant de", ça fait assez lourd dans un titre et

que par ailleurs, il faut s'efforcer d'éviter les verbes conjugués dans les titres. Image not found or type unknown

Par **conchylius**, le **18/09/2010** à **10:43**

Oui, enfin non, mais oui : je me suis mal exprimé.

Certes : ONCQUES ne devons nous mettre de verbe conjugué.

Mais "la dualité de l'ordre juridique, pendant de la séparation des pouvoirs", c'est dans ce sens que je l'entendais ^^

... par exemple.

Par **kaptainkarott**, le **21/09/2010** à **17:10**

en tant que modeste chargé de TD en constit les mots que j'aime dans les copies sont ceux sans fautes d'orthographe et c'est déjà pas mal.

ce qui compte ce n'est pas un vocabulaire abscons mais l'enchaînement de bonnes idées, les phrases simples et un style limpide.

Par **Yn**, le **21/09/2010** à **17:51**

Bien d'accord avec [i:19btmpsx]kaptainkarott[/i:19btmpsx], la forme doit uniquement servir le fond : l'utilisation de mots savants doit servir dans un but de concision et de clarté.

Par **conchylius**, le **21/09/2010** à **23:10**

C'est vrai que j'ai mal formulé mes propos, et que c'est pas le tout de caser robotiquement des mots savants.

Mais ...

Exprimer correctement une idée ne nécessite-t-il pas un enrichissement de son vocabulaire ? En fait, tout ce que j'ai fait c'est répertorier des mots utiles et passe-partouts pour un devoir de constit, aussi bien que des mots auxquels, en 1ère année en tout cas, on ne pense pas, alors qu'ils nous seront précieux pour clarifier notre réflexion (circonstanciel, etc.).

Et puis, honnêtement, il serait à mon avis bien mignon et ingénu que de croire que tous les

correcteurs sont des êtres poussant leur esprit de tolérance et compréhension jusqu'à privilégier la qualité du fond auquel la forme est asservie, alors que certains se limiteront à lire les titres et à mettre une banane à une partie au développement excellent parce que son titre sera un tantinet maladroît.

:D

Il va de soi que je ne dis pas ça pour vous attaquer comme un étudiant aigri Image not found, please use a placeholder mais il est un (triste) constat que le droit et les devoirs de droit sont très formels ... Trop formels. Et de ce principe (dont on n'a retenu que l'essence au détriment de sa justification), un titre mal formulé sera perçu comme un titre trop vague ... Et une titulature pourrie est rarement indolore quant à la note.

Cela étant, c'est vrai que la manière à laquelle j'ai exposé ma brève observation fait un peu "employez ces mots bêtements pour rafler des points" - j'aurais du cadrer ma liste plus sagement ... ce que vous avez fait ^^

[eh, quand même, ok pour les développements clairs et concis ... Mais vous allez pas nier que des titres au vocabulaire riche mais modéré (c'est à dire n'allant pas jusqu'à "herméneutique", "phraséologique" ou "paradigmatique" ou autres jemelapèteries) donnent un tantinet plus envie de lire que des dissertes avec des "I. un système fonctionnant" ou "II. Un clash dans la doctrine" - titre authentique - !!]

Par **Yn**, le **21/09/2010** à **23:33**

Je pense qu'opposer la clarté des propos et la richesse du vocabulaire n'a pas vraiment lieu d'être : finalement, le but est simplement de trouver le mot ou l'expression adéquate pour retranscrire ce que l'on a en tête.

Quant aux intitulés, la précédente règle s'applique ici en tout premier lieu car le plan structure le raisonnement, il est donc important de rechercher des mots ou formulations pertinentes.

Bref, plus généralement, j'ai pu constater que les exercices juridiques ne sont pas des exercices de style, il s'agit d'exercices techniques : il ne faut pas avoir peur de répéter certaines choses ou de faire de longues phrases si le besoin s'en fait sentir. Bien sûr, l'écriture demeure une chose importante à travailler, mais je pense qu'il ne s'agit là encore que d'une question d'entraînement.

Par **conchylius**, le **21/09/2010** à **23:53**

Tout cela est bien vrai, et j'en tire des leçons, from a master to a petit L2 que je suis. ^^ "finalement, le but est simplement de trouver le mot ou l'expression adéquate pour retranscrire ce que l'on a en tête". Eh oui, et en L1, on n'a pas forcément le temps - ni l'idée -

de découvrir des nouveaux mots dans le dico. J'voulais juste aider !

:)

Image not found or type unknown

Merci pour les remarques en tout cas !

Par **Camille**, le **22/09/2010** à **11:14**

Bonjour,

[quote="conchylius":Impa46h2]

"finalement, le but est simplement de trouver le mot ou l'expression adéquate pour retranscrire ce que l'on a en tête". Eh oui, et en L1, on n'a pas forcément le temps - ni l'idée - de découvrir des nouveaux mots dans le dico.

[/quote:Impa46h2]

Et accessoirement...

Apprendre à comprendre et à connaître le sens réel et exact (celui d'origine) des mots qu'on connaît déjà ou qu'on croit connaître déjà, parce qu'on les utilise couramment au sens usuel et actuel, mais dévoyé par le vulgum pecus, celui des comptoirs des cafés du commerce et des journalistes, alors que le législateur, lui, les utilise à bon escient et avec leur sens réel.

Ce qui peut permettre d'éviter pas mal d'incompréhensions, de contre-sens ou de voir un revirement de jurisprudence là où il n'y en a pas...

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **22/09/2010** à **19:10**

[i:2dx2e8mo]Conchylius[/i:2dx2e8mo], je ne critique pas ta démarche, je pense au contraire qu'elle peut se révéler bénéfique pour plus d'un étudiant (notamment les L1 et L2).

Je pense qu'au-delà de découvrir de nouveaux mots, il s'agit d'acquérir une certaine manière de raisonner qui prend généralement du temps. C'est pour ça que, au lieu d'énumérer simplement des mots ou tournures intéressantes, tu aurais pu opérer la comparaison entre un titre bien formulé et puis un mauvais (le topic aurait du coup plus sa place dans la partie méthodo du forum).

Par **conchylius**, le **22/09/2010** à **20:05**

Oui, enfin ouais, ça je l'ai fait dans mon blog, alors bon y a pas trop d'intérêt à le remettre ici ...

@Camille : C'est très vrai !

Par **alex83**, le **22/09/2010** à **20:31**

[quote="Camille":e7nx3fes]Bonjour,  
[quote="conchylius":e7nx3fes]

"finalement, le but est simplement de trouver le mot ou l'expression adéquate pour retranscrire ce que l'on a en tête". Eh oui, et en L1, on n'a pas forcément le temps - ni l'idée - de découvrir des nouveaux mots dans le dico.

[/quote:e7nx3fes]

Et accessoirement...

Apprendre à comprendre [b:e7nx3fes]et à connaître le sens réel et exact (celui d'origine) des mots qu'on connaît déjà ou qu'on croit connaître déjà, parce qu'on les utilise couramment au sens usuel et actuel, mais dévoyé par le vulgum pecus, celui des comptoirs des cafés du commerce et des journalistes, alors que le législateur, lui, les utilise à bon escient et avec leur sens réel[/b:e7nx3fes].

Ce qui peut permettre d'éviter pas mal d'incompréhensions, de contre-sens ou de voir un revirement de jurisprudence là où il n'y en a pas...  
ymdaydream:

Image not found or type unknown  
[/quote:e7nx3fes]

Ça c'est la spécialité de notre prof d'histoire. Dès qu'il a l'occasion il nous propose la racine latine ou grecque et nous explique rapidement pourquoi on a transformé, abusé de ce mot ; et nous raconte aussi des trucs cocasses mais qui ont une explication historique sérieuse. Ce matin par exemple, j'ai appris que "alien" ça voulait dire "autre", que "auspices" ça voulait dire à la base "compter les oiseaux", que "absolu" a pris le sens inverse de son sens originel et que la st Glinglin avait été fixé par les juges à l'époque romaine (très sérieusement suite à un contentieux en droit droit privé) à la Toussaint (oui ; tous les saints)...

Par **conchylius**, le **22/09/2010** à **20:42**

:D

Ah ben ça !! C'est grandiose ! Tu as eu de la chance d'avoir un prof comme ça  
Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **23/09/2010** à **08:21**

Bonjour,

[quote="Yn":3hmwpgq2]

Je pense qu'au-delà de découvrir de nouveaux mots, il s'agit d'acquérir une certaine manière de raisonner qui prend généralement du temps.

[/quote:3hmwpgq2]

Bien d'accord.

Et comprendre (entre autres) :

- que l'état actuel du droit n'est que le résultat d'une longue et lente

évolution/élaboration/maturation au fil des siècles, avec des textes modifiés, triturés, abrogés, remplacés, réécrits, raboutés, étendus, supprimés, réduits, créés, ajoutés au fur et à mesure des évolutions, parfois mouvementées, de la société ;

- que, contrairement à ce que l'on pense souvent, un texte de loi ne se fait pas sur un coin de nappe au troquet du coin entre deux tournées de bibine avec les collègues, mais tient compte de tout un tas de facteurs subtils qu'il faut connaître et comprendre pour bien comprendre le texte ;

- que le législateur doit laisser, autant que faire se peut, la plus large latitude d'appréciation possible aux juges du fond en cas de litige, ne serait-ce que parce que le législateur ne peut pas penser à toutes les situations possibles et imaginables qui se présenteront à l'avenir, ce qui explique souvent le caractère un peu évasif de certains textes, en droit civil notamment ;

- que le vocabulaire utilisé, bien que jugé un peu "ringard", s'est forgé parallèlement au fil de cette évolution et que, même dans des textes abscons, un terme ne peut pas être utilisé à la place d'un autre, encore moins un terme plus moderne ou avec un sens plus moderne à la place d'un terme abandonné dans le langage courant ou pire, à la place du même terme dans son sens plus ancien, puisqu'il y aurait "hiatus" entre un texte plus ancien encore en vigueur et un nouveau.

Comme je l'explique souvent, en électricité (par exemple), on travaille sur des bouts de cuivre et des électrons, éléments animés ou inanimés dont le comportement est censé être déterministe et qui n'ont pas d'état d'âme. La loi d'Ohm ou la loi de Joule n'ont donc qu'une seule et unique interprétation possible. Ou plutôt deux : la bonne et la mauvaise. Et quand on y parle de tension et de courant, ces deux termes ne souffrent d'aucune ambiguïté.

En droit, on "travaille" et on agit sur des êtres humains et sur leur vie, même de tous les jours. Une (bonne) loi (bonne, au sens du législateur) ne peut donc pas être munie de cette "supériorité-couperet" d'une loi de la physique parce que, sinon, les tribunaux se transformeraient en simples chambres d'enregistrement et on pourrait alors envisager un "logiciel de jugement/arrêt d'appel/arrêt de cassation automatisé".

Le droit ne doit rester qu'un cadre dans les relations sociales et ne doit pas se transformer en "manuel incontournable de savoir-vivre".

(et c'est bien pour ça - entre autres - que je prétends que les études de droit sont bien plus difficiles - surtout au début - que les études scientifiques...)

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **23/09/2010** à **08:58**

Bonjour,

[quote="alex83":1lh6vds6]

que "auspices" ça voulait dire à la base "compter les oiseaux"

[/quote:1lh6vds6]

Plus exactement, "observer les oiseaux" : "avis" = oiseau/tout ce qui vole (comme dans aviaire et, plus récemment, avion) et "spicere" = regarder, observer, examiner.

A l'époque romaine, on consultait les "augures", personnes chargées d'interpréter les volontés de Jupiter. On ne comptait pas réellement les oiseaux mais si les oiseaux passaient

à la droite de l'augure, c'était "de bon augure" (Jupiter était d'accord), s'il passaient à gauche, c'était "de mauvais augure" (Jupiter n'était pas d'accord).

D'où les expressions "un oiseau de mauvais (ou de bon) augure".

On peut d'ailleurs penser que "donner son avis" pourrait venir de là.  
(ou de "a visum", ce qui est à voir, suivant certains auteurs)

Apparemment, le coup du comptage est venu de l'histoire de Romulus et Remus, pas d'accord sur la colline où implanter Rome. Chacun passa donc commande à son augure attiré. Pas de bol, les deux auspices étaient favorables !

Le litige se régla en comptant les oiseaux : six pour Remus, douze pour Romulus. Donc Romulus vainqueur sur Remus par 12 à 6 à la fin du temps réglementaire et au coup de sifflet de l'arbitre...  
:D

Aujourd'hui, la question ne se poserait plus. Rome, "la ville aux sept collines"... Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **23/09/2010** à **16:54**

Voilà, exactement, c'est presque mot pour mot l'explication à laquelle on a eu droit !

8)

Sinon Camille, ton petit réquisitoire en faveur du droit est très pertinent Image not found or type unknown